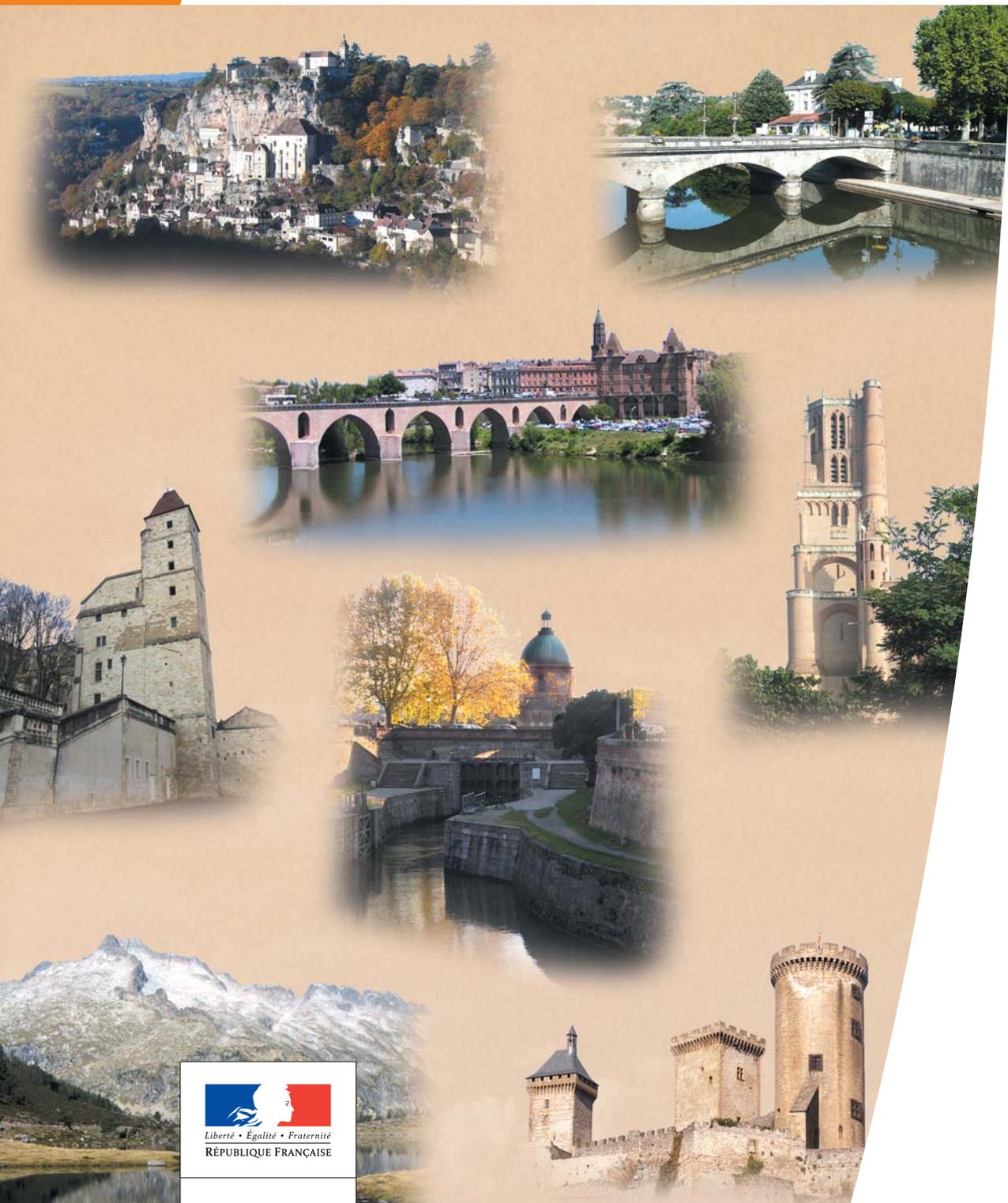


Parlons-en n°6

L'agence en réseau régionale des études
en Midi-Pyrénées

Octobre 2012



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Les conditions de revitalisation des centres bourgs

Construction du discours de l'Etat en matière d'urbanisme dans le cadre de l'application de la loi Engagement National Environnement

La DDT Haute-Garonne a piloté en 2010 et 2011 cette démarche afin de répondre à la question de la dévitalisation de nombreux centres-bourgs.

Il s'agit de répondre à trois questions :

- 1) pourquoi des communes dont la population augmente voient-elles leur centre-bourg péricliter et leur périphérie se développer ?
- 2) les raisons sont-elles les mêmes d'une commune à l'autre, les conséquences sont-elles identiques ?
- 3) est-il possible de renverser la tendance, par quels moyens ?

A des titres divers, ces questions interpellent les services des DDT, qu'il s'agisse de comprendre le fonctionnement d'un territoire, de conseiller un élu ou de porter le dire de l'Etat dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

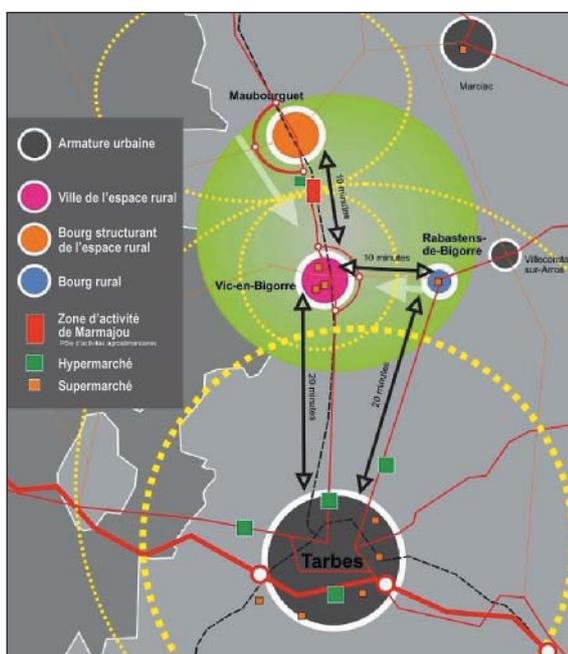
La démarche a été menée dans le cadre de l'agence en réseau régionale des études en collaboration avec les DDT de l'Aveyron, du Lot et des Hautes-Pyrénées. Elle poursuit une double finalité, méthodologique d'une part et pédagogique d'autre part. Pour cela, elle est construite autour d'études de cas (8 bourgs). Elle a été confiée au bureau d'études PLACE.

La démarche a donné lieu à un diagnostic du fonctionnement des 8 bourgs précédé de la construction d'une typologie puis d'une analyse des potentialités et des freins au processus de revitalisation du centre-bourg. Un guide méthodologique et un cahier par bourg ont été rédigés, base d'un support de formation, à destination des référents territoriaux, chargés d'études et chargés de planification des DDT, qui s'est tenue d'avril à septembre 2012 (cf. brève du CVRH).

Ces documents ainsi qu'une plaquette de communication sont téléchargeables sur le site www.etudesgenerales31.fr

3 types de bourgs :

- les villes de l'espace rural ;
- les bourgs structurants de l'espace rural ;
- les bourgs ruraux inscrits dans des espaces métropolisés.



4 leviers thématiques :

- l'habitat : revenir sur le déclassement et soutenir la reconquête ;
- les commerces, équipements et services : faire de cette offre un levier à la revitalisation du centre-bourg ;
- l'accessibilité et les modes de déplacement doux : améliorer les réseaux de déplacements au service de l'attractivité des centres-bourgs ;
- la centralité et les espaces publics : réaffirmer les espaces publics pour favoriser la revitalisation des bourgs.

Stratégie

3 conditions pour la définition d'une stratégie de revitalisation :

- articuler les temporalités ;
- faire « jouer ensemble » les leviers identifiés ;
- combiner les échelles territoriales.

Orientations

3 familles d'actions possibles

Promouvoir l'identité du bourg :

- recréer une centralité par la concentration des interventions sur le cœur de bourg, notamment ses espaces publics favorisant ainsi le lien social (animation, mise en valeur...) ;
- mettre en réseau des lieux supports de pratiques collectives (écoles, zones d'activités, espace commercial, équipements sportifs...) .

Affirmer une ruralité durable par l'intensification urbaine et la qualité du cœur de bourg :

- faire du cœur de bourg le point d'appui du développement durable (resserrement urbain) ;
- intensifier les usages (de loisirs, culturels...) et les fonctions (économiques, commerciales, résidentielles...)

pour promouvoir la ville de proximité ou « des courtes distances », associées à de nouvelles offres de déplacement et de maillage des espaces ou équipements.

Pour les sites les plus décrochés : refonder l'attractivité et renouveler les modes de faire :

- mettre en œuvre des stratégies de consolidation de l'armature du bourg à niveaux différents dans le cadre d'une action développée à court et à moyen terme ;
- à court terme, accroître l'envie de pratiquer le cœur de ville ;
- à moyen terme, concrétiser une démarche d'aménagement territorial d'ensemble avec un portage élargi ;
- agir prioritairement sur la stratégie habitat, la reconquête urbaine dont il faut cultiver l'interdépendance.

La consommation d'espace en Midi-Pyrénées

La limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels ou la lutte contre l'étalement urbain sont des problématiques particulièrement sensibles en Midi Pyrénées, région qui attire chaque année beaucoup de nouveaux habitants.

L'unité Statistiques et Coordination des Observatoires à la DREAL Midi-Pyrénées produit des analyses statistiques pour éclairer les acteurs de l'aménagement. Sur cette thématique, une première analyse a été publiée en janvier 2012 disponible sur Internet. Des indicateurs de consommation de terrain pour la maison individuelle, le collectif et les locaux d'activité à différentes échelles géographiques sont également disponibles sur le site: <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/les-fichiers-fonciers-majic-a8347.html>

Midi-Pyrénées est une région où le sol est essentiellement occupé par des espaces agricoles (61 %), mais où l'espace artificialisé progresse plus rapidement que la moyenne en métropole. En effet, les pratiques s'avèrent fortement consommatrices d'espace, par l'étalement d'une urbanisation peu dense et la dispersion des constructions sur de grands terrains. Un questionnaire collectif sur notre façon de « faire la ville » s'avère essentiel.

En 2008, Midi-Pyrénées compte 2 838 200 habitants, soit, 407 600 habitants de plus qu'en 1990. L'augmentation de la population a accéléré la densification du territoire régional : 63 habitants au km² en 2008, contre 56 hab/ km² en 1999. Toutefois Midi-Pyrénées reste une région peu dense par rapport à l'ensemble des régions de la France Métropolitaine (114 hab/km²).

En 2009, 7 % de la superficie totale des aires urbaines sont bâtis et 58 % de cette superficie sont agricoles.

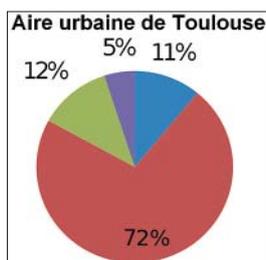
En 2008, les aires urbaines occupent plus de 41 % de la superficie régionale et concentrent 82,2 % de la population régionale. Mais dans ces aires urbaines, la superficie des parcelles bâties ne représente que 7 % de la superficie totale.

En 2009, la superficie des parcelles agricoles couvre 58 % de la superficie totale de l'espace des aires urbaines. Dans les grandes aires urbaines, cette proportion est de 65 %. Dans les moyennes et petites aires urbaines la proportion est moindre : les surfaces

des parcelles agricoles représentent respectivement 35 % et 45 % de la superficie totale.

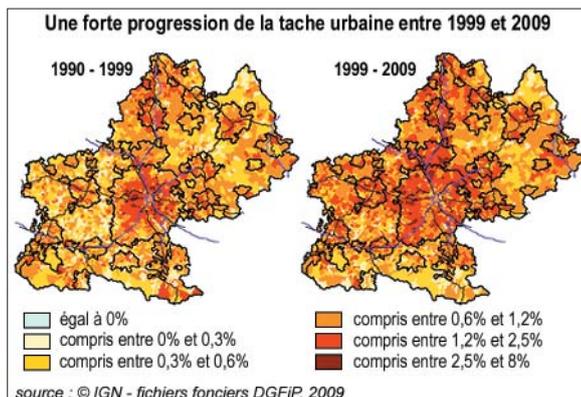
En 2009, 72 % de la superficie de l'aire urbaine de Toulouse est agricole, soit 16 % de la superficie agricole de la région.

Quatrième grande aire urbaine de France, l'aire urbaine de Toulouse concentre 42 % de la population régionale. Elle s'étend sur 453 communes, dans un rayon d'une cinquantaine de km autour de la ville-centre. Cependant, 72 % de cette vaste superficie est agricole. La superficie des parcelles urbanisées au 1^{er} janvier 2009 ne représente que 11 % de la superficie totale de l'aire urbaine toulousaine, autant que les forêts et milieux semi-naturels (12 %).



est concentrée dans l'aire urbaine de Toulouse et 69 % est concentrée dans l'ensemble des aires urbaines.

C'est donc, dans l'espace des aires urbaines, qui concentre à la fois la population et les activités économiques, que les tensions sont les plus fortes lorsque les changements d'occupation du sol s'opèrent.



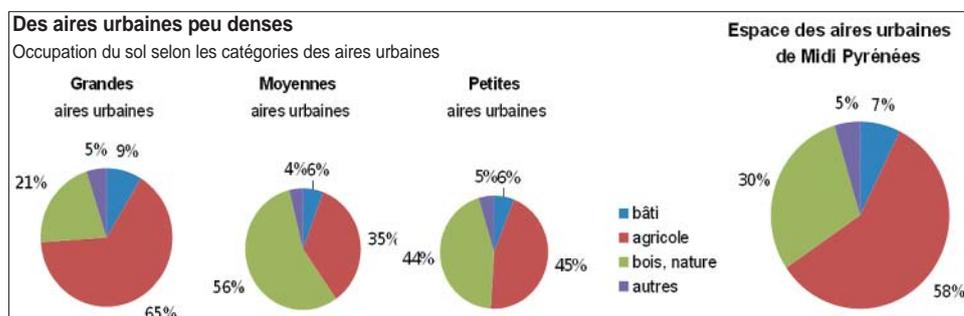
L'étalement et le mitage au détriment de la densification en Midi-Pyrénées.

Sur Midi-Pyrénées, l'artificialisation est de 3 % du territoire régional, pour une densité de 63 habitants au km². En vingt ans, l'artificialisation a progressé de 5,5 % alors que la progression moyenne en Métropole est de 3 %. En Midi-Pyrénées, les territoires artificialisés ont ainsi progressé plus rapidement que dans les régions proches : 4,9 % pour Languedoc-Roussillon et Limousin, 3,5 % pour l'Auvergne et 2,7 % pour l'Aquitaine.

Entre 1990 et 2009, la tache urbaine a fortement progressé notamment sur la dernière période 1999-2009.

À l'intérieur des aires urbaines, les communes dont le taux d'évolution de la tache urbaine est supérieur à 1,2 % sont majoritairement situées dans les couronnes plus que dans les pôles : il y a donc étalement avant densification de l'espace déjà conquis.

À l'extérieur des aires urbaines, le mitage s'est accéléré entre 1999 et 2009 (communes à l'extérieur des contours des aires urbaines). Ce mitage est visible dans toute la région, sauf dans les zones présentant des obstacles géographiques (chaîne des Pyrénées, Montagne Noire).



source : fichiers fonciers DGFIP, 2009, traitement DREAL Midi-Pyrénées

L'introduction de l'audit patrimonial dans les démarches de planification territoriale

Dans le cadre de la démarche « appui à l'émergence des SCoT ruraux initiée par le Réseau Rural Midi-Pyrénées, la communauté de communes de la Haute-Bigorre⁽¹⁾ (CCHB) a engagé une étude préalable à la mise en place d'un SCoT sur son territoire. La première étape, soutenue par la DDT 65, reposait sur un audit patrimonial⁽²⁾, confié à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne⁽³⁾, et réalisé d'octobre 2011 à avril 2012, portant sur les « enjeux, conditions et moyens d'un développement durable et de qualité de la Haute-Bigorre dans la perspective d'un projet stratégique de territoire ».

Principes de la démarche :

Les acteurs ont été rencontrés individuellement en tant qu'experts du projet lors d'entretiens approfondis. Ils sont soumis à une clause de confidentialité et n'engagent en aucun cas les personnes rencontrées à une obligation d'agir. Chaque personne a été invitée à se prononcer sur le projet posé en passant en revue successivement les quatre registres de l'analyse stratégique :

- 1) Identification de la situation et des problèmes.
- 2) Diagnostic des actions engagées.
- 3) Prospective selon trois scénarios : tendanciel, négatif, positif .
- 4) Propositions d'Actions .

L'analyse des entretiens reprend

cette trame. L'équipe de facilitation confrontant l'ensemble des expertises recueillies, s'efforce de révéler les champs d'accord, les écarts d'appréciation et les différences de lecture ou de projet, ainsi que les conditions susceptibles de favoriser une implication conjointe des acteurs en vue d'un projet partagé.

Il s'agit de chercher trouver les pistes de changement, acceptables pour tous, permettant de passer de la situation actuelle à la situation désirée.

Ce travail « d'intégration » fait l'objet d'une restitution orale devant l'ensemble des personnes mobilisées, avant de donner lieu à un rapport.

L'identification des leviers du développement de la Haute-Bigorre :

L'analyse des entretiens et sa validation par les acteurs ont permis d'identifier concrètement les trois leviers de développement :

- la prise de conscience d'un ensemble très large d'atouts complètement en phase avec les attentes sociétales : bien-être, santé, nature, authenticité, culture et complémentaires des bases essentielles que sont le ski et l'industrie,
- l'intérêt de construire leur valorisation par la mise en synergie des acteurs publics, privés et associatifs,
- l'identification d'un sens commun

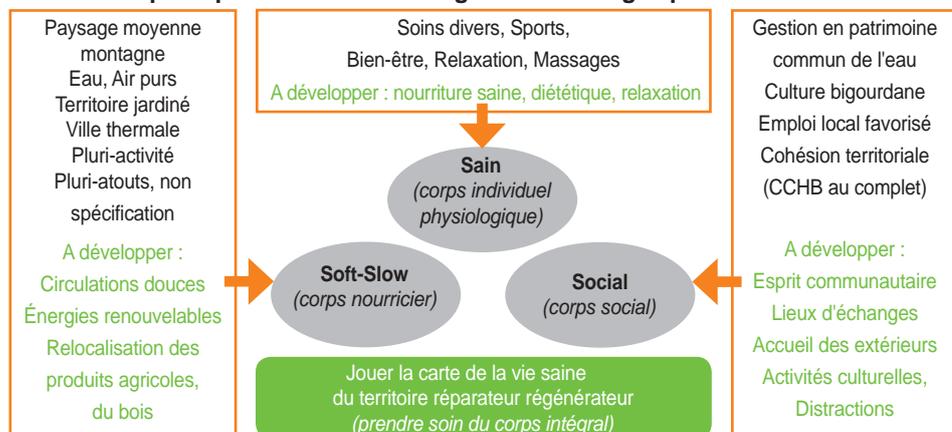
intégrateur et fédérateur autorisant l'ambition de promouvoir le territoire à travers une démarche de marketing territorial vers les habitants, vers les entreprises comme vers les clients.

Un exercice efficace, nécessitant une mobilisation importante :

L'audit a confirmé l'intérêt porté par de nombreux acteurs à l'initiative stratégique développée par la communauté de communes. Il a aidé les élus à prendre conscience du potentiel global que représente leur territoire. Il les a confortés dans leur intention de se lancer dans une démarche de SCoT, même si des éléments de développement identifiés ne relèvent pas de l'urbanisme. Membres de l'intercommunalité et nombre d'acteurs auditionnés ont été convaincus du cadre de cohérence nécessaire au portage d'un projet collectif.

La démarche vise à la sollicitation de l'expertise des acteurs, à l'appropriation de l'ensemble des enjeux, à la mobilisation des protagonistes pour la définition d'un projet de territoire et la mise en œuvre du plan d'actions qui sera défini. Il s'agit bien de mettre en mouvement les forces vives du territoire.

CCHB - Les principaux leviers du changement envisagés par les acteurs



Source : démarche patrimoniale Haute-Bigorre, Hervé Brédif, mai 2012

(1) La CCHB couvre la vallée du haut Adour depuis l'agglomération tarbaise jusqu'au Pic du Midi ; elle compte 18 100 habitants (22 800 habitants - DGF), répartis sur 24 communes dont Bagnères de Bigorre, sous-préfecture et s'étend sur 38 600 ha.

(2) Démarche d'exploration et de mobilisation stratégique conçue au début des années 1980 par Henry Ollagnon, professeur à Agro-Paris Tech. Voir : OLLAGNON (Henry), "Une approche patrimoniale de la qualité : une application à la nature et au vivant - pour une écologie de l'action" 1998.

(3) Département Aménagement du Territoire et Développement Durable.

(4) L'équipe d'intervention composée et dirigée par Hervé Brédif, de 2 enseignants universitaires, de 24 étudiants de master 2 professionnels (économistes, géographes, juristes, ingénieurs) a conduit 180 auditions, d'une durée totale de près de 320 heures, sur une semaine.



Démarche prospective AVEYRON 2030

L'exercice prospectif ne consiste pas à prévoir l'avenir mais à tenter de le construire.

Il s'agit en effet :

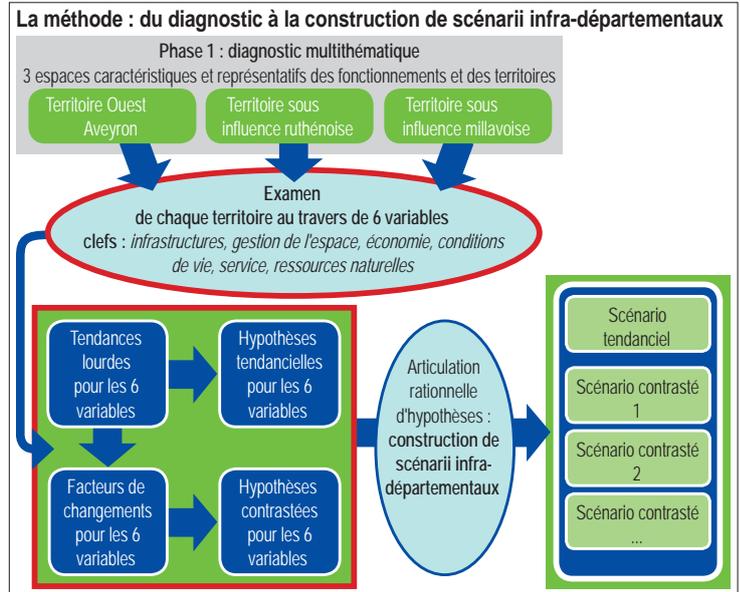
- de mettre en relief les **tendances lourdes et/ou les facteurs de rupture** à l'échelle de l'Aveyron ;
- de décrire **des futurs possibles** dans le département ;
- d'identifier les **éléments des politiques publiques à mobiliser en priorité** ;
- de développer nos capacités **d'anticipation et donc de négociation** avec les acteurs du territoire.

Fin 2010, à la suite de démarches similaires conduites par les services de l'Etat au niveau régional et dans le département du Lot, la DDT de l'Aveyron a fait le choix d'engager un exercice prospectif et d'animer la réflexion auprès des autres services de l'Etat du département.

En effet, l'approche des futurs possibles du département doit permettre d'orienter avec toute l'anticipation voulue, les politiques publiques dont l'État local a la charge dans le nouveau contexte institutionnel.

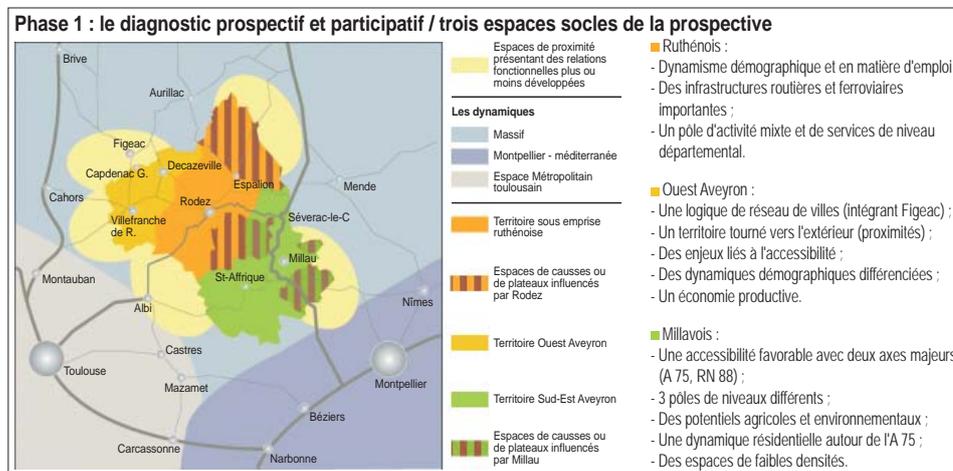
La gouvernance de l'étude s'est organisée autour d'un comité de pilotage présidé par le sous-préfet de Millau et un groupe de travail technique comprenant les organismes consulaires du département, et d'autres administrations lorsque cela s'est avéré souhaitable.

Les travaux ont été conduits, sous le pilotage de la DDT, par le groupement d'études CRP Consulting-Aménis associé à deux Universitaires de Toulouse Mirail, retenu après une consultation lancée mi-2010.



Cette étude a été organisée en trois grandes phases :

- **Phase 1** : La réalisation d'un diagnostic dynamique multi-thématique du territoire, socle de la démarche prospective.



- **Phase 2** : La construction, en atelier participatif des scénarios prospectifs du département.

Sept scénarii infra départementaux significatifs illustrent les enjeux stratégiques. Les phases 1 et 2 sont terminées et ont été clôturées chacune par un séminaire auxquels ont participé, outre les services de l'État, les chambres consulaires et les établissements publics ou entreprises chargées d'une mission de service public (Poste-Banque de France-ERDF-RTE-SNCF-RFF....).

La démarche a été ponctuée par l'organisation d'une conférence/débat avec la DATAR autour de « Territoires 2040 » .

Cette conférence, à laquelle ont participé les élus, a permis de mettre en perspective la démarche Aveyron 2030 et sa cohérence avec la démarche nationale sur la prise en compte des grands facteurs de changement que sont le vieillissement de la population, les mobilités et l'attractivité territoriale, le changement climatique et l'évolution des espaces, la crise énergétique et les énergies renouvelables ...

Lors du débat, les élus ont exprimé le souhait de partager cette démarche, les modalités et la forme de cette collaboration restent à définir.

- **Phase 3** : La détermination des enjeux territoriaux pour l'État en Aveyron.

La phase 3 sera engagée à partir de la rentrée 2012, après une présentation de la démarche dans chacun des services et organismes qui ont exprimé le souhait de poursuivre la démarche avec l'État lors du séminaire de fin de phase 2 et à l'issue de la conférence débat.

Les objectifs :

- déterminer les enjeux stratégiques majeurs pour le département de l'Aveyron ;
- dégager des stratégies d'actions devant être portées par les services de l'État.

Tous les documents de synthèse produits dans le cadre de cette étude seront disponibles sur le site Internet de l'État en Aveyron.

DREAL

Midi-
Pyrénées



L'analyse des difficultés d'accès à un logement pour les publics hébergés.

Cette étude a pour objectif d'analyser les difficultés à accéder à un logement (autonome ou adapté) pour les publics des structures collectives d'hébergement ou de logement temporaire. La démarche conduite par la DREAL et la DRJSCS a associé différents partenaires locaux de la politique de l'hébergement et du logement tels que l'USH, la FNARS et le Président de la commission DALO de la Haute-Garonne. L'étude a été confiée au CETE Sud-Ouest. Une première phase, réalisée à partir d'un questionnaire adressé à chaque gestionnaire de structure, permet de disposer d'éléments quantitatifs sur les ménages hébergés. Une seconde, construite à partir d'entretiens auprès des responsables de structures met en lumière les freins à l'accès à un logement pour ces publics. Parallèlement, une estimation du taux d'effort et du reste à vivre des ménages hébergés, en fonction des ressources et de la composition familiale, a été produite. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des objectifs de la politique en faveur du logement des personnes sans abri ou mal logées. Elle constitue la première étape du plan d'action visant à la mise en œuvre partenariale de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement au niveau régional copilotée par la DREAL et la DRJSCS.



Trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'urbanisme - guide méthodologique.

La DREAL Midi-Pyrénées s'est engagée début 2011 dans la réalisation d'un guide méthodologique pour aider les collectivités maîtres d'ouvrage de PLUI et PLU et les services de l'État à mieux intégrer la préservation et la valorisation de la biodiversité et de la Trame verte et bleue (TVB) dans leurs documents d'urbanisme locaux. Deux ans après la publication du guide SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées, le guide "la Trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'urbanisme - guide méthodologique" est désormais finalisé et publié sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées, où vous pouvez le télécharger.

DRAAF

Midi-
Pyrénées



Développé sous l'égide du Réseau Rural Régional dans le cadre d'un partenariat avec le pôle de compétence TOULOUSE AGRICAMPUS, **C@RTeR** (Coordination des Acteurs en Réseau des Territoires Ruraux) est né du besoin de construire un réseau de relations de personnes, sortant des réseaux de relations institutionnelles, afin de permettre à des gens qui ne se connaissent pas forcément ou qui ne savent pas à qui s'adresser, d'échanger sur des questions relatives aux territoires ruraux.

Deux approches sont menées parallèlement : la constitution d'un portail internet, www.pagesvertes-carter.net, proposant un annuaire de contacts (référençant les différents chercheurs, enseignants, consultants, ingénieurs et techniciens porteurs d'une expertise ou de « bonnes pratiques »), un espace de partage (présentant les productions « incontournables » du moment) et un « espace de disputes » (ayant vocation à mettre en débat des sujets polémiques en s'affranchissant des postures institutionnelles et des devoirs de réserve) et la matérialisation au niveau local de chacune des fonctionnalités du portail (animation de réseaux thématiques, cycles de conférences...).

CETE

Sud-Ouest



La prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme.

La loi dite Grenelle 2, adoptée le 12 juillet 2010, a profondément remanié les articles traitant des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) en renforçant, par différentes mesures, la capacité des collectivités à atteindre leurs objectifs de développement durable.

C'est ainsi qu'en matière de politique énergétique et climatique, les SCoT intègrent désormais les mêmes objectifs que les Schémas Régionaux Climat Air Énergie et les Plans Climat Énergie Territoriaux ; le Code de l'urbanisme stipulant, dans son article L.110, que l'action des collectivités en matière d'urbanisme « contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement ».

Dans ce contexte, la DREAL Midi-Pyrénées a fait appel au CETE du Sud-Ouest pour l'assister dans l'animation d'un groupe de travail régional réunissant les DDT de Midi-Pyrénées, avec pour objectif de mieux intégrer la dimension énergie-climat dans les porter-à-connaissance et les notes d'enjeux élaborés par les DDT dans le cadre des démarches de SCOT.

L'étude, menée en lien avec une démarche nationale, a abouti à la production d'un guide et d'outils pratiques qui seront disponibles au mois d'octobre 2012 sur la plate-forme SRCAE de la DGEC ou via les correspondants Energie-Climat en DREAL.

Contact : Géraldine BUR, CETE du Sud-Ouest, geraldine.bur@developpement-durable.gouv.fr
Aurélien PERE, CETE du Sud-Ouest, aurelien.pere@developpement-durable.gouv.fr

CVRH

Toulouse



Form'Action.

Au cours de l'année 2011, l'agence en réseau régionale des études a conduit une réflexion sur plusieurs bourgs de Midi-Pyrénées (Lot, Hautes-Pyrénées, Aveyron, Haute-Garonne) (cf. pages centrales). Cette démarche qui a associé la DREAL, les DDT et un bureau d'études avait pour objectif de produire des éléments de méthode et des outils à destination des agents en position de conseil aux collectivités dans le cadre de leur dialogue avec les acteurs du territoire.

En prolongement de cette étude, le CVRH a accompagné l'agence en réseau en mettant en place une **formation-action « conditions de revitalisation des centre bourgs »** réalisée sur 3 sessions entre mars et septembre 2012. Cinq équipes pluridisciplinaires associant des chargés de planification et des référents territoriaux d'une même DDT ont travaillé sur 6 bourgs de leur département pour mettre en pratique les enseignements de cette étude.

Cette « **form'action** » illustre la plus-value que peut apporter le CVRH dans le cadre de l'accompagnement de travaux des réseaux en Midi Pyrénées.

Un bilan de cette collaboration sera réalisé dès la fin de la formation, mais également à moyen terme, pour mesurer son impact sur le développement des compétences des agents dans le temps.

09

Ariège



Démarche d'optimisation foncière résidentielle dans le cadre de la CDCEA.

Les membres de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles ont décidé au printemps 2012 d'initier une démarche visant :

- à mesurer la consommation des espaces agricoles par les constructions résidentielles,
- à identifier des références par type de communes selon leur population, leur dynamique démographique, leur rôle de centralité ou de périphérie en lien avec leurs équipements,
- à définir des objectifs partagés d'optimisation foncière résidentielle et de limiter ainsi la consommation des espaces agricoles. Sont aussi pris en compte pour cela des critères tels que le relief, les risques, la situation spécifique des agriculteurs locaux, les efforts de reconquête des centres anciens, la rétention foncière, les possibilités de raccordement aux réseaux, etc.

Si cette démarche partenariale ne donne pas de réponse clé en main sur les différents cas particuliers, son élaboration permettra de partager les points de vue de chacun et ses résultats de structurer et d'objectiver, dans la mesure du possible, les débats de la CDCEA quand elle doit se prononcer sur l'acceptabilité des documents d'urbanisme au regard de la consommation des espaces naturels.

La démarche porte sur l'échelon communal mais aussi sur les bassins de vie qui peuvent dépasser les limites départementales et sur les intercommunalités où se trouvent des leviers politiques pour l'action.

31

Haute-Garonne



Décryptage des schémas de cohérence territoriaux.

En Haute-Garonne l'élaboration des quatre SCoT engagés par les collectivités arrive à son terme : le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine et le SCoT du Nord Toulousain sont approuvés, les SCoT du Pays Lauragais et du Pays du Sud Toulousain le seront d'ici la fin de l'année. Afin de garantir l'appropriation complète du contenu de ces documents par ses services, la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne fait appel au CETE de Lyon qui a mis au point une technique de lecture, "le décryptage", adaptée à l'examen de documents complexes de type SCoT, charte de parc naturel, directive territoriale d'aménagement et de développement durable. Chaque SCoT fera l'objet d'une analyse approfondie des documents le composant, projet d'aménagement et développement durable - PADD - et document d'orientation et d'objectifs - DOO - notamment. Le but est de disposer d'un état des lieux détaillé de chaque prescription et d'en mesurer la portée pour les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU, PLUi etc.) mais aussi pour les programmes locaux de l'habitat et les plans de déplacements urbains.

32

Gers



Géolocalisation des établissements recevant du public (ERP) dans le Gers.

Cette initiative est le fruit d'une concertation de plusieurs unités de la DDT permettant de répondre à trois objectifs : la mise à jour du plan hébergement pour la gestion de crise, l'actualisation de l'atlas national de l'accessibilité et la géolocalisation des établissements recevant du public sur le département.

En partenariat avec le SDIS, la DDT a lancé en mai 2012 une enquête auprès des 463 communes du département. Cette enquête est suivie grâce à l'appui du réseau territorial de la DDT permettant de s'assurer de la complétude des informations transmises. L'ensemble des données collectées constituera une base de données de près de 7000 ERP publics et privés (mairie, hôtels, petits commerces...).

Ces données départementales sont essentielles dans la prise en compte de la connaissance des territoires, notamment au titre de la sécurité des personnes et des biens mais également pour apprécier l'évolution de la mise en accessibilité de ces établissements (obligation de mise en conformité d'ici le 01/01/2015, loi handicap de 2005). Mise à jour annuelle des données possible grâce à une étroite collaboration avec le SDIS.

46
Lot



Transformations de l'espace et évolutions des paysages dans le vignoble du Cahors.

La DDT du Lot investit en études pour mieux connaître et comprendre les évolutions du territoire du vignoble du Cahors. En 2010 et 2011, il s'agissait de poser les constats et enjeux de ces transformations en privilégiant une approche par le paysage. Le paysage pouvant être considéré en partie comme le produit d'une société, l'étude montre, au travers du temps, ce lien entre transformation des paysages et fluctuation du contexte sociétal et économique. Il ne s'agit pas pour autant d'une étude d'experts, bien au contraire. C'est une étude exploratoire, intuitive, qui multiplie les angles d'approche des questions de paysage pour interpeller les acteurs du territoire et servir de catalyseur au débat local. En 2012, à la demande de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, nous avons entrepris d'approfondir l'étude des transformations de l'espace dans le vignoble, en particulier dans la vallée du Lot en aval de Cahors. Ces travaux qui visent l'objectif de quantifier et de qualifier la consommation des terres agricoles par l'urbanisation, ont été restitués en séance extraordinaire de la commission le 4 juillet 2012.

65
Hautes-
Pyrénées



La caractérisation de la vacance des logements dans les Hautes-Pyrénées.

Dans le cadre de l'observatoire départemental partenarial de l'habitat mis en place en décembre 2011, la DDT 65 avec l'apport d'un stagiaire de l'Université de Pau et des pays de l'Adour a conduit une approche de ce phénomène qui affectait en 2009 près de 15 000 logements au niveau départemental, et représentait 10 % du parc immobilier. L'étude, qui a fait l'objet d'un co-financement de l'État, du département et des principales intercommunalités partenaires de l'observatoire, avait 3 objectifs :

- caractériser la vacance dans l'ensemble du parc (privé et public)
- établir une typologie des territoires infra-départementaux selon les caractéristiques des logements vacants
- identifier les secteurs géographiques à enjeux.

L'importance que revêt ce phénomène, notamment au niveau des centres urbains et de certains territoires ruraux, justifie un approfondissement de sa connaissance dans le triple souci de la mobilisation du parc privé, d'une optimisation de la programmation du parc public, mais aussi de la lutte contre l'étalement urbain par la valorisation des logements existants vacants (choix entre rénovation, renouvellement urbain, remise sur le marché).

81
Tarn



Les mobilités sont devenues un enjeu croissant dans les politiques d'aménagement du territoire. La question corollaire de l'**accessibilité des territoires** a amené l'Observatoire des Territoires de la Direction Départementale des Territoires du Tarn à élaborer une matrice d'accessibilité destinée à calculer les temps de parcours et les itinéraires les plus courts. L'objectif était de mieux prendre en compte la réalité du réseau routier et de s'affranchir des analyses "à vol d'oiseau". Basée sur le logiciel MapInfo, cette matrice a d'abord été testée sur le Tarn et les départements limitrophes à partir de la couche routière de la BD Carto. Elle permet de réaliser des analyses en isochrones. Elle a été appliquée notamment lors de l'élaboration des Porter à Connaissance des Plans de Déplacement Urbain (PDU) des agglomérations albigeoise et castraise. Une collaboration avec l'université Champollion d'Albi sur la question des services publics en milieu rural a été l'occasion d'élargir cette matrice à 18 départements du grand Sud-Ouest. L'accessibilité calculée autour de quatre grands services à la population (médecin généraliste, collège, maternité, gendarmerie) a été confrontée aux ressentis des acteurs publics de quatre Pays ruraux de la région (Sidobre Monts de Lacaune, Pyrénées cathares, Pays de Figeac, Val d'Adour). Ce travail fait l'objet d'une publication prochaine dans la Revue des Sciences de la Société.

82
Tarn-et-
Garonne



Le positionnement de la DDT 82 sur le territoire et sa capacité à porter une vision territorialisée des politiques publiques contribuent à un aménagement durable des territoires. Ce positionnement, encore à renforcer, passe par une connaissance des territoires dans la totalité de leurs dimensions, connaissance qui doit être partagée en interne et portée en externe auprès de nos partenaires. Dans cet objectif d'approfondissement de la connaissance des territoires et de préparation de plans d'action cohérents, la DDT vient de s'engager dans un processus de **Revues de Territoires** qui consiste en un partage collectif d'un diagnostic global et prospectif et des enjeux que la DDT peut contribuer à relever par des actions bien ciblées. Une démarche formalisée a été mise en œuvre engageant l'ensemble des services. Une première Revue de Territoire a été réalisée sur l'espace Sud Tarn-et-Garonne et Est de Montauban confirmant que ce territoire connaît de très fortes évolutions socio-spaciales liées à la « métropolisation toulousaine ». Les autres territoires du Tarn-et-Garonne feront l'objet de la même démarche dans le courant des prochains mois.